

Conseil Municipal du mardi 7 juillet 2015

- ↵ **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable** : Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
- ↵ **Recherches fuites sur le réseau d'eau potable** : Afin d'améliorer la valeur du rendement du réseau d'eau potable, décision est prise de faire réaliser la recherche de fuites sur le réseau par le cabinet E.A.T.C. Une subvention sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- ↵ **Reconversion friche industrielle en salle multi sports – Tranche 2** : Décision est prise d'engager la procédure de passation du marché public sous la forme de la procédure adaptée. Par ailleurs des subventions de la part de l'Union Européenne (programme LEADER 2014-2020) et du Conseil Départemental (programme F.D.T.) seront sollicitées.
- ↵ **Application du droit des sols (ADS)** : Après avoir pris connaissance du projet de convention avec la Communauté de Communes Sidobre-Val d'Agoût ayant pour objet de définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme, et le service instructeur placé sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du Président de la C.C., le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- ↵ **Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal** : Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré et à la majorité des membres (12 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, en plus de celles consenties par délibération 37/2014 - N° 3582 du 28 avril 2014, la délégation d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- ↵ **Temps périscolaire du mercredi après-midi** : Décision est prise de déléguer par convention à l'association « LEJ » l'animation des temps périscolaires du mercredi après-midi.
- ↵ **Vente et échange parcelles de terrain Place du Petit Train** : Au vu du document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre Francis OFFROY, le Conseil Municipal
 - **autorise** Monsieur le Maire à échanger avec la SCI du Pré Goudal une parcelle de 44 m². Cet échange sera finalisé par un acte administratif.
 - **accepte** la vente à la SASU JM Brassac de deux parcelles de terrain d'une surface totale de 217 m² au prix forfaitaire de 1.000 Euros et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ; les frais notariés afférant à cette acquisition étant à la charge de l'acquéreur.
 - **décide** de participer pour un tiers aux frais du géomètre.
- ↵ **Décision modificative budgétaire n° 2 budget principal** : Des virements de crédits sont votés pour parfaire le financement des travaux d'Eclairage Public 2015.